



Le 24 Mars 2023

DELIBERATION N° 2023 – 7.2 - 24

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL*

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 24 Mars 2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 12

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 7.2 - 24 - TAUX D'IMPOSITION 2022

Considérant la revalorisation des bases de la valeur locative de 7 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de 2021 et adopte les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière (Bâti) 48.15 %

Taxe foncière (non Bâti) 26,41 %

Taxe d'habitation 6.93 %

Pour un produit attendu de 371 580 €

Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 12 Avril 2023

Le Maire

Hubert LECARPENTIER

